

DELIBERATION : 2021-04-27

OBJET : Valorisation IFSE des agents mobilisés et exposés durant le premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020 (annule et remplace la délibération 2021-04-02, erreur matérielle)

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETTY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. BARBAROUX Christophe; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETTY Danielle; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe; M. LIPERINI Bernard; Mme CHEVALLEY Emily; M. VINCENT Jean-Marc; Mme TILLEMANN Line; M. MARANGES Philippe; M. MANGIAPIA Ludovic; Mme CASPARI Hélène; M. COTTON Daniel; M. COULLET Alain; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Valorisation IFSE des agents mobilisés et exposés durant le premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020 (annule et remplace la délibération 2021-04-02, erreur matérielle)

Exposé

Si la crise sanitaire a engendré plusieurs périodes de confinement auxquels ont été soumis les services et agents intercommunaux, seul le premier confinement de 2020 a imposé dans un premier temps une fermeture totale des services publics.

Dans un contexte alors très anxiogène, du fait du manque de connaissance et d'information sur le virus et l'épidémie, quelques rares agents communautaires ont été rapidement mobilisés afin de garantir des services dits de première nécessité. En l'occurrence, cette situation a précisément concerné durant cette période quelques agents du service environnement mobilisés pour l'ouverture des déchetteries dès que celle-ci a été rendue possible, ainsi que des agents du service technique qui ont assuré des livraisons et de l'approvisionnement des communes du territoire en masques de protection et produits sanitaires.

Afin de reconnaître et valoriser le sens du service public et l'implication de ces agents dans le contexte qui était celui du premier confinement, il est proposé de valoriser les agents concernés, en leur accordant une augmentation ponctuelle et temporaire de la prime versée mensuellement dite IFSE, dans la limite des plafonds autorisés par la délibération sur le RIFSEEP, sur un montant individuel de 200€ nets pour un temps plein, proratisé pour les agents à temps partiel.

Au total, cette mesure sous réserve de l'adoption de son principe par le conseil communautaire, concernerait 13 agents et représenterait pour la Communauté de Communes un coût total de l'ordre de 3 100€, couvert par les crédits budgétaires votés en 2021 sur les charges de personnel.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le principe d'une augmentation ponctuelle et temporaire de la prime versée mensuellement, dite IFSE, de 13 agents issus des services « environnement » et « technique » de la Communauté de Communes, mobilisés et exposés tout particulièrement pendant le confinement de 2020.
- **D'APPROUVER** la fixation de cette valorisation sur un montant individuel de 200€ nets pour un temps plein, proratisé pour les agents à temps partiel dans la limite des plafonds autorisés par la délibération sur le RIFSEEP
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 29 juin 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER